



Rapport d'Activité 2011

Le site web

sosfemmes.com

Chantal Poignant, conseil, et Yves Lambert, directeur

SOS FEMMES ACCUEIL - Bât. Vosges n°1 - 2, rue Saint-John Perse - 52100 SAINT-DIZIER

Tél. : 03.25.06.50.70 - Fax : 03.25.06.86.35 - E-mail : direction@sosfemmes.com

Organisme d'Intérêt Général habilité à recevoir des dons ouvrant droit à réduction d'impôt sur le revenu

SIRET 32280319800025 - APE 853E - CREDIT MUTUEL MEUSE SUD SAINT-DIZIER 10278-02001-00017334440-52

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, 2.025.815 pages ont été chargées et visitées contre 1.961.206 en 2010, soit un trafic global en augmentation de + 64.609 pages alors que nous avons déjà constaté en 2010 une hausse de + 91.463 pages mais en 2009 un retrait par rapport à 2008 (- 888.540) de même qu'en 2007 (- 418.624). Le nombre de visites s'est élevé à 836.618 contre 888.994 en 2010, soit moins de visiteurs mais plus de pages lues.

Sur l'année 2011, 18.012 emails ont été reçus et autant de réponses rédigées ... soit une hausse non significative de 579 par rapport à 2010 qui signalait une légère baisse de -998 par rapport à 2009 (18.506 emails en 2009, 19.654 en 2008, 18.007 en 2007), correspondant à 3.419 situations différentes traitées (détail ci-dessous) contre 3.679 en 2010, 4.050 en 2009, 3.766 en 2008 et 2.883 en 2007. Au total, une remarquable constance ...

Depuis le 15 mars 2006, les réponses sont rédigées par Chantal Poignant, recrutée à cette date. Chantal est titulaire d'une maîtrise de psychologie patho-clinique, d'une maîtrise de psychologie du travail et social, et d'un DESS de conseiller médiateur en genres et sexualités. Elle est également formée au droit.

En novembre 2010, un jeune en service civique, Clément Hourseau, a été accueilli afin de seconder le directeur dans les tâches de maintenance du site. Par ailleurs, une mise à jour complète de l'annuaire des lieux d'accueil et centres d'hébergement, section très visitée du site web, a été entreprise en novembre 2010 avec le secours d'une personne recrutée en contrat aidé, mis à jour achevé à ce jour. Clément Hourseau ayant terminé sa période en novembre 2011, il a été remplacé dans les mêmes fonctions par une jeune fille, Amina Ghazi.

Yves LAMBERT, directeur et webmestre

Période : Année 2011

Nombre total d'emails reçus, hors pollution	18 087	
Nombre total de situations différentes	3 419	100,00%
Nombre moyen d'emails par situations	5,29	

MINEURES

Mineures		
Viols et viols en réunion	109	3,19%
Incestes (mineures)	87	2,54%
Autres agressions sexuelles	42	1,23%
Prostitution avec problèmes de drogue	11	0,32%
Enfants et adolescents « témoins-victimes » de la violence conjugale	62	1,81%
Enfants et adolescents victimes de maltraitances parentales	64	1,87%
S/T	375	10,97%

FEMMES MAJEURES

Violences sexuelles		
Viols anciens	144	4,21%
Viols récents	116	3,39%
Viols entre conjoints	54	1,58%
Agressions sexuelles	37	1,08%
Agressions sexuelles par un professionnel de santé	12	0,35%
S/T	363	10,62%

Violences non sexuelles		
Morales, psychologiques, verbales	190	5,56%
Physiques	386	11,29%
Avec menaces explicites de meurtre	25	0,73%
Femmes auteures de violence	5	0,15%
S/T	606	17,72%

Urgences		
En relation avec une extrême précarité sociale	131	3,83%
Etrangers en demande de papiers	58	1,70%
De nature psychologique (idées suicidaires)	94	2,75%
Mariages forcés	8	0,23%
Emprise familiale vers le mariage forcé	4	0,12%
S/T	295	8,63%

Sexualité, maîtrise de la fécondité, santé, santé mentale		
Questions sur la sexualité (dont l'homosexualité, la sodomie, troubles sex.)	62	1,81%
Contraception, pilule lendemain et avortement	10	0,29%
Alcoolismes	75	2,19%
Toxicomanies	28	0,82%
Handicaps		
SIDA / Séropositivité		
Généralités sur la santé psychique (Phobies, TOC, dépressions, etc...)	292	8,54%

Maladies mentales nommées et supposées (troubles bipolaires, schizophrénie...)	22	0,64%
Tentatives de suicide	10	0,29%
Renseignements pour thérapies ou associations d'aide	174	5,09%
S/T	673	19,68%

Renseignements juridiques		
Famille :		
* divorces conflictuels : procédure, autorité parentale, etc.	94	2,75%
* séparation des concubins : partage, indivision, autorité parentale	78	2,28%
* PACS		
* abandon de famille, non paiement pension alimentaire	20	0,58%
* réévaluation de pension alim. et mode de garde après divorce	29	0,85%
* changement de nom	2	0,06%
* tutelle, curatelle	1	0,03%
* renseignements pour hospitalisation à la demande d'un tiers ou d'office	3	0,09%
Travail :		
* questions relatives au travail, dont harcèlement moral	24	0,70%
* questions sur les prudhommes		
Social :		0,15%
* aides sociales (CAF, RSA...)	25	0,73%
* surendettement	6	0,18%
* gestion des biens	32	0,94%
Escroqueries et tentatives d'escroqueries	12	0,35%
Violation de domicile	8	0,23%
Appels malveillants, tapages nocturnes, dénonciations calomnieuses	32	0,94%
Destructions, dégradations, détériorations des biens	7	0,20%
Pouvoirs du maire		
Organisation d'une association	2	0,06%
Fonctionnement de la Justice (plainte, prescription, etc)	249	7,28%
Réflexions critiques sur le fonctionnement de la Justice	26	0,76%
S/T	650	19,01%

Renseignements divers		
Adresses hébergements	104	3,04%
Adresses téléphoniques	23	0,67%
Adresses psys	29	0,85%
Autres adresses – Documentation	70	2,05%
S/T	226	6,61%

TOTAL FEMMES	3 188	93,24%
---------------------	--------------	---------------

HOMMES

Pour lui-même		
Viols subis par l'émetteur du message	2	0,06%
Je suis violent	1	0,03%
Conjointe violente	12	0,35%
Victime de harcèlements	4	0,12%
Familles désaccordées, difficultés du couple à vivre ensemble	18	0,53%
Grossesse de la conjointe		
Questions sur l'homosexualité	1	0,03%
Mal-être psychologique	25	0,73%
Renseignements sur la santé physique et/ou psychologique	21	0,61%
S/T	84	2,46%

Pour un tiers		
Venir en aide à la conjointe qui a été victime de violences et/ou d'agressions sexuelles	14	0,41%
Appel d'alerte pour une jeune fille en danger	14	0,41%
"Mon frère / mon ami / est violent"	4	0,12%
Pour aider une prostituée	1	0,03%
S/T	33	0,97%

Renseignements juridiques		
Régularisation de papiers	4	0,12%
Mariages forcés		
Procédures par rapport à un viol et/ou des violences subies par une femme	42	1,23%
Procédures par rapport à un divorce, un séparation, questions sur les enfants	12	0,35%
S/T	58	1,70%

Divers		
Critiques contre "la femme éternelle victime"		
Compassion pour les victimes		
Demande de documentation	56	1,64%
S/T	56	1,64%

TOTAL HOMMES	231	6,76%
---------------------	------------	--------------

Quelques commentaires par la personne chargée de répondre aux demandes de renseignements et de conseils

Nous avons choisi d'apporter quelques modifications dans les modalités de recueil de nos données statistiques.

En premier lieu, nous avons ajouté dans la rubrique « mineures » deux items, qui correspondent aux messages d'adolescentes « témoins victimes » de la violence conjugale et « victimes directes de maltraitements parentaux. »

Auparavant, ces témoignages étaient « confondus » dans la rubrique « femmes majeures » au niveau de l'item « violences non sexuelles, physiques, morales, psychologiques, verbales », item que nous avons dédoublé pour mettre l'accent sur les violences physiques d'une part et sur les violences psychologiques d'autre part, bien que nous ayons parfaitement conscience (et les témoignages le prouvent) que les violences psychologiques sont très souvent les prémices d'une violence physique.

D'où l'intérêt de prendre en considération le nouveau délit de violence psychologique et d'en justifier la pénalisation s'il le fallait.

Mais, plus que la pénalisation, ce délit de harcèlement psychologique devrait permettre des repérages et servir à mettre en œuvre la prévention d'une violence, qui va aller en s'accroissant dans les cas qui nous occupent.

Par ailleurs, nombre de femmes insistent sur la difficile voire l'impossible prise en compte par les policiers de ce type de délit au moment de leur tentative de dépôt de plainte.

L'item « renseignements pour thérapies ou associations d'aide » chiffre dorénavant des demandes spécifiques et des orientations exclusives (de notre part) vers :

- les centres d'informations sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)
- les associations d'aide aux victimes
- les centres médico-psychologiques.

Nous considérons qu'après avoir recueilli la parole des victimes, qu'après l'avoir soutenue, il est nécessaire de diriger directement ces personnes vers une association ou un service de proximité que nous nommons et dont nous indiquons les coordonnées précisément, qui les accompagnera dans leurs démarches.

Cette partie de ma mission est capitale car beaucoup de femmes ignorent encore la disponibilité de ces services notamment l'aide aux victimes et les CIDFF.

L'item « autres adresses documentation » dans la rubrique « renseignements divers » regroupe des demandes d'interviews de la part de journalistes, d'étudiants, des propositions de bénévolat, des questionnements de la part de professionnels tels médecins, éducateurs ou assistantes sociales, des signalements par rapport à internet et les images diffusées, des demandes de liens mais aussi des renseignements sur les sectes, sur les clauses de solidarité, sur la caution solidaire, sur les menaces d'expulsion, sur le fonctionnement des groupes de parole, etc.

Questions aussi sur les « droits » de la prostituée.

A noter : les hommes ont été moins nombreux que l'an passé à participer.

Mais le cadre de leurs « préoccupations » s'élargit.

L'item « demande de documentation » signale un questionnement varié et intéressant avec les thèmes suivants :

- tutelle et curatelle

- droit des victimes
- droit des immigrés
- droit du handicapé
- aide au logement
- droit du travail
- question sur l'état civil

Maintenant, je voudrais revenir sur un point à mon avis essentiel, dans la lutte contre les violences et qui est justement mentionné dans le rapport commandé par la ministre de la Jeunesse, « Quand un enfant se donne la mort » réalisé par Boris CYRULNIK (éditions Odile Jacob octobre 2011).

Le neuropsychiatre explique, comment une « vulnérabilité émotionnelle » peut être acquise précocement dès les dernières semaines de la grossesse, être gravée dans le cerveau de l'enfant par la souffrance parentale quelle qu'en soit la cause : la maltraitance physique et sexuelle de la mère, la violence familiale, l'alcool, la maladie psychiatrique, la négligence affective, un divorce conflictuel, la désorganisation sociale, la précarité...

Autant d'items qui apparaissent dans nos statistiques et qui contribuent à faire de l'environnement du bébé et de l'enfant, un environnement insécurisé qui altère durablement la représentation de soi « je n'ai pas de valeur », expression que nous retrouvons souvent chez les femmes victimes de violences.

Plus fort encore, B. CYRULNIK parle d'une vulnérabilité biologique acquise parce que ses parents ont souffert autour de lui.

« Quand l'environnement sensoriel d'un nouveau né est appauvri par l'accablement des parents, le cerveau du petit pas assez stimulé, se développe mal, capte mal la sérotonine qui est une substance apaisante » ; cet appauvrissement sensoriel, ce déficit de la niche affective dont parle le psychiatre contribue à la formation d'une hyper-réactivité émotionnelle qui provoque des troubles de la relation, de l'attachement.

Bien sûr l'élément « génétique », qui se crée ainsi, se fond aussitôt avec d'autres critères de développement et n'est jamais la seule cause du « mal de vivre. »

Ce qui importe pour comprendre l'acquisition d'un facteur de vulnérabilité ou au contraire d'un facteur de résilience, c'est d'analyser la transaction entre la structure biologique d'un individu et la structure psychoculturelle de son milieu, écrit plus loin, l'auteur du rapport.

« L'intégration des pulsions n'est possible que si elles sont contenues, ordonnées par des bornes affectives et productrices de sens alors que les conditions traumatiques de l'enfance empêchent précocement l'établissement d'assises narcissiques solides » nécessaires à l'épanouissement de l'enfant et de l'adulte.

Ainsi, B. CYRULNIK met en évidence que, dès le départ (en fin de grossesse, le petit commence à inscrire dans sa mémoire les émotions maternelles), l'enfant exposé, soumis, à des émotions négatives, venant d'un milieu familial, social, déficitaire au niveau de la « niche affective » peut devenir à la fois victime et agresseur y compris de lui-même, tout comme il pourra adopter des comportements en apparence « incompréhensibles », tel celui d'une femme prisonnière de la violence et qui répète les mêmes situations négatives.

La violence conjugale ne fait pas qu'une victime, celui ou celle qui reçoit les coups.

Les enfants sont au cœur du conflit.

On peut alors se poser la question de l'aide et du suivi apportés à ces enfants quand une situation de violence conjugale est détectée.

Chantal POIGNANT, conseil